



**Cahier des Charges  
PROCÉDURE ADAPTÉE N° 2025-01**

---

**« Achat d'une salle immersive halle industrie 360 à Istres »**

---

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CHARGES**

Ce document comprend le règlement de la consultation et le descriptif technique particulier.

# SOMMAIRE

---

<b>1</b>	<b>REGLEMENT DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1	Identification de l'acheteur	3
1.2	Objet de la consultation	3
1.3	Durée du marche	3
1.4	Date et heure limites de remise des offres	3
1.5	Contenu et mise à disposition du dossier de consultation des entreprises (dce)	3
1.6	PRESENTATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS	4
1.7	Conditions d'envoi ou de remise des plis	4
1.8	Sélection des prestataires	5
1.9	Informations diverses	6
<b>2</b>	<b>DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>7</b>
2.1	Objet	7
2.2	Caractéristiques générales de l'espace de démonstration immersive:	7
2.3	découpage en lots	8
2.3.1	LOT 1	8
2.3.2	LOT 2	8
2.3.3	LOT 3	8
2.3.4	LOT 4	9
2.3.5	LOT 5	9
2.4	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	9
2.5	Compléments de prestation	10
2.6	Mémoire technique	10
2.7	Documentation et livrables	10

# **1 REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

---

## **1.1 IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR**

Le Centre de Formation et d'Apprentissage des Industries d'Istres, représenté par son Directeur Général– DOS SANTOS Jean Pierre

CFAI ISTRES

8 Chemin de Capeau, 13800 Istres

Téléphone : 04 91 13 74 65

Le CFAI d'Istres a pour mission la formation d'apprentis et de salariés d'entreprise pour le secteur industriel.

Dans le cadre du financement public national et régional dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, la structure réalise ses achats en appliquant les règles de transparence de mise en concurrence exigée par les financeurs publics ; des potentiels fournisseurs, à travers un cahier des charges décrivant le besoin d'achat.

## **1.2 OBJET DE LA CONSULTATION**

**Le présent appel à propositions a pour objet d'acheter « une salle immersive halle industrie 360 à Istres ».**

Cette consultation a pour objet de retenir un fournisseur pour le besoin défini dans le Descriptif Technique particulier - partie 2 du cahier des charges.

Le besoin est divisé en lots séparés. Les candidatures et les offres seront examinées pour la globalité, mais ce découpage en lots facilitera l'examen des critères définis au paragraphe 1.8, la gestion de la réalisation, et les clés de paiements adaptées aux subventions publiques attendues.

La procédure pourra donner lieu à une négociation avec les 3 premiers candidats au terme de la première analyse des offres.

## **1.3 DUREE DU MARCHE**

Le présent cahier des charges est valable uniquement pour la commande du besoin défini ci-après. La salle devra être essayée et livrée pour fin octobre 2025, pour une inauguration pendant la semaine de l'industrie en novembre 2025

## **1.4 DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES**

La date et l'heure limite de réception des offres est fixée au : **04/07/2025 à 16h**

## **1.5 CONTENU ET MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)**

- *Contenu du DCE*

⇒ Le présent dossier de consultation (incluant le Règlement de la Consultation - partie 1 et le descriptif technique de la consultation - partie 2) ;

- *Mise à disposition du DCE : par voie électronique*

Ce dossier de consultation est à disposition du candidat par téléchargement sur le site du CFAI : <http://www.formation-industries-paca.fr/>

- *Modifications éventuelles du DCE*

Le CFAI Istres se réserve le droit d'envoyer au plus tard 3 jours avant la date de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au DCE.

Dans le cas où la rédaction de ce document leur semblerait anormale ou ambiguë, il leur appartiendra de le signaler par email aux contacts suivants : **accueil@cfaiprovence.com**.

Une réponse qui précisera éventuellement les points évoqués sera alors faite à l'ensemble des candidats. Du seul fait de la remise de leurs offres, les candidats s'engagent à respecter le DCE en l'état.

- *Demandes de renseignements d'ordre administratif et technique*

Les candidats sont invités à poser toute question nécessaire à l'établissement de leur offre au maximum 3 jours calendaires avant la date limite de réception des offres par email aux contacts suivants : **accueil@cfaiprovence.com**

## **1.6 PRESENTATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS**

Une offre technique et tarifaire répondant à l'ensemble des critères demandés dans la partie 2. Description Technique de la Consultation est attendue pour le dépôt.

Il est attendu également par chaque candidat les pièces suivantes en cas de sélection :

- ⇒ Le RIB du candidat ;
- ⇒ La copie du ou des jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire ;
- ⇒ Déclaration concernant le chiffre d'affaires et les références professionnelles du candidat concernant les 3 dernières années ;
- ⇒ En cas de groupement d'entreprise de fournir DC1 et DC2
- ⇒ En cas de sous traitance de fournir un DC4
- ⇒ Le BPU

## **1.7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

Le candidat peut remettre son offre soit :

- *En mains propres au CFAI ISTRES - Accueil*  
A l'attention de Emmanuel Caudrelier  
8 chemin de Capeau  
13800 Istres

De 9H à 12H et de 14H à 17H

L'enveloppe extérieure comportera les mentions suivantes :

« *Nom de l'entreprise candidate* »

« NE PAS OUVRIR avant le **04/07/2025 à 16h** »

---

Consultation N° 2025-01: « **achat d'une salle immersive halle industrie 360 à Istres** »

---

Les plis sont remis contre récépissé. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au cahier des charges ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront remis à leur auteur.

- *Par courrier :*

Les plis sont envoyés en recommandé à l'adresse suivante :

A l'attention de Emmanuel Caudrelier  
CFAI ISTRES  
8 chemin de Capeau  
13800 Istres

L'enveloppe extérieure comportera les mentions suivantes :

« *Nom de l'entreprise candidate* »

« NE PAS OUVRIR avant le **04/07/2025 à 16h** »

---

Consultation N° 2025-01: « **achat d'une salle immersive halle industrie 360 à Istres** »

---

Les dossiers doivent impérativement **être réceptionnés** avant la date limite et l'heure fixée au cahier des charges. Ceux qui parviendraient après ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

- *Dépôt électronique d'offres :*

**La seule remise des offres dématérialisées n'est pas autorisée. Une copie numérique est néanmoins souhaitée par l'acheteur en complément de l'offre papier. Le candidat enverra la copie à l'adresse suivante : [accueil@cfaiprovence.com](mailto:accueil@cfaiprovence.com)**

## **1.8 SELECTION DES PRESTATAIRES**

Après analyse du dossier des candidats, le CFAI d'Istres choisira l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères suivants :

- **Critère 1** : *Valeur technique des équipements, compatibilité avec les équipements informatiques et pédagogiques du CFAI, capacités d'évolution (pondération 20%)*

- **Critère 2** : Valeur esthétique, pédagogique, innovante, et immersive (pondération 20%)
- **Critère 3** : Organisation de la maîtrise d'œuvre, du dialogue de mise au point des espaces avec le client, de l'accompagnement et service après-vente (pondération 20%)
- **Critère 4** : Prix (pondération 40%)

La sélection du prestataire sera réalisée par le CFAI ISTRES. Un bon de commande sera envoyé au fournisseur avec une date de livraison à la fin octobre 2025

Le CFAI d'Istres se réserve le droit de déclarer le marché infructueux ou sans suite ou de décaler la commande dans un maximum de 6 mois.

### **1.9 INFORMATIONS DIVERSES**

- Le financement du CFAI d'ISTRES sur ce projet est réalisé en partie par des aides publiques régionales et nationales.
- Le budget prévu est de 100 à 142 k€ HT
- L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).
- Les propositions doivent être rédigées en langue française
- Les variantes ne sont pas autorisées
- Le délai de validité des offres remises est de 60 jours
- Les travaux, ne pourront pas être réalisés sur place pendant la fermeture du CFAI entre le 4 août matin et le 18 août matin.

**La participation à cette consultation vaut acceptation sans restriction du présent cahier des charges.**

## **2 DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA CONSULTATION**

---

### **2.1 OBJET**

Le projet halle de l'industrie 360 d'Istres, qui sera implanté dans le CFAI Provence s'inscrit dans le contexte de très forte expansion du territoire, notamment des bassins de l'Étang de Berre - Fos sur Mer, qui concentre les filières industrielles majeures en aéronautique, mécanique/métallurgie, et chimie/pétrochimie autour du plus grand port de France, du nœud logistique de Miramas et Marignane, et de la base aérienne stratégique d'Istres. Les projets comme la gigafactory Carbon (3000 emplois dans le photovoltaïque), GravitHy (hydrogène), de transformation d'Ascometal, de modernisation d'Airbus Helicopters témoignent du dynamisme du territoire qui affiche l'ambition de devenir le premier pôle industrialo-portuaire décarboné de la zone Euro-Med-Afrique.

Pour répondre à ces enjeux, la halle de l'industrie 360 de Istres sera un tiers-lieu dédié à la découverte des métiers, des formations et des opportunités d'emploi du territoire. L'UIMM s'associe à France Travail pour créer un lieu d'information, de dialogue et de rencontres entre les acteurs de l'insertion professionnelle, les entreprises et les candidats.

Elle offrira des espaces modernes aux aménagements pensés pour la circulation des idées et la concrétisation des projets. Elle comprendra deux espaces pour faciliter les recrutements : un espace de rencontre et de co-working, déjà existant, et un espace de démonstration immersive, objet de cet appel d'offre.

### **2.2 CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'ESPACE DE DEMONSTRATION IMMERSIVE:**

Inspiré du show-room de démonstration de l'usine ST Microelectronics à Rousset, l'espace de démonstration immersive de la halle de l'industrie 360 devra permettre, au travers de différentes technologies, de guider le visiteur dans la découverte interactive des métiers et des enjeux régionaux de l'industrie.

La salle immersive sera située au 1<sup>er</sup> étage du CFAI Provence dans la salle de classe appelée aujourd'hui « salle d'activité » d'environ 105 m<sup>2</sup>, dotée de 6 fenêtres. Les dimensions de la salle et quelques photos sont présentées en annexe. Le titulaire devra toutefois reprendre ses propres mesures.

Elle devra comprendre 1/ un espace d'accueil pour permettre à un groupe d'une quinzaine de visiteurs en position debout de bénéficier d'un briefing de la part d'un présentateur , 2/ un espace de découverte avec des outils interactifs comme des tablettes tactiles, des écrans avec douches sonores diffusant des interviews et une borne « FORINDUSTRIE », 3/ un espace fablab avec un écran de vidéo de démonstration et des outils interactifs comme des bras articulés, des démonstrateurs ou des outils d'impression 3D pour initier et sensibiliser de manière ludique aux métiers de l'industrie. Ce parcours doit permettre de préparer l'immersion finale dans 4/ une salle dédiée assise, avec un écran multidimensionnel pour découvrir de courts films immersifs sur les métiers de l'industrie en Région Provence Alpes Côte d'Azur ou d'autres films plus spécifiques à une branche de l'industrie ou de la formation. Dans cet espace immersif, l'écran devra permettre des interactions avec des intervenants et/ou des outils pédagogiques, mobilisés à distance.

L'esthétique, les panneaux d'introduction de chaque espace, la pédagogie immersive, l'effet « wahoo », la fluidité du parcours sans surcharge visuelle devront être particulièrement soignées et adaptées pour imprégner les différentes générations de visiteurs, depuis le collègue jusqu'aux adultes en reconversion. Elles devront bien évidemment être étroitement liées à l'industrie régionale, avec un tropisme particulier sur 3 thématiques industrielles : l'économie de défense, la transition énergétique et la smartech & IA. Il s'agit bien de créer un lieu original, innovant, qui serve de vitrine à la modernité de l'industrie, outil qui attire les demandeurs d'emploi et créé une dynamique propice à fédérer sur place le dialogue de l'UIMM et France Travail avec les entreprises.

L'aménagement d'ensemble doit pouvoir permettre des modules complémentaires temporaires et ultérieurs afin d'être personnalisé par une entreprise qui pourrait le privatiser temporairement en y ajoutant ses produits ou outils de démonstrations, notamment dans l'espace FabLab.

Des aménagements et rangements escamotables doivent être prévus dans chaque espace pour permettre d'y stocker de la documentation et des goodies. Dans la zone Fablab devront être ajoutés des supports de présentation et de rangement des équipements de présentation. Dans la mesure du possible, un espace escamotable permettra à l'animateur de s'asseoir et de travailler sur ordinateur dans l'attente des visiteurs.

Des prises électriques et réseaux informatiques doivent permettre tous branchements dans chaque espace.

## **2.3 DECOUPAGE EN LOTS**

### **2.3.1 LOT 1**

Le lot 1 porte sur le design de l'intégration des murs interactifs des écrans, et de la signalétique lumineuse ; Il fait intégralement partie du projet pour concevoir un parcours attractif et pédagogique optimisé, réellement innovant et immersif, pour séduire les jeunes et favoriser la présence des entreprises.

### **2.3.2 LOT 2**

Le lot 2, le plus gros, comporte la conception, la fabrication ou la fourniture et le raccordement de tous les équipements interactifs intégrés, bornes tactiles, écrans led, douches sonores, écran incurvé pour passer les films immersifs sur l'industrie du territoire, ou de description des métiers et formations associées. Ces équipements doivent pouvoir être également utilisés par les formateurs du CFAI comme supports pédagogiques dans des parcours de formation innovants.

### **2.3.3 LOT 3**

Le lot 3 porte sur l'achat et la fourniture de tous les supports numériques et la programmation des interfaces numériques.

#### **2.3.4 LOT 4**

Le lot 4 permet la conception, l'impression et la réalisation graphique de tous les visuels internes portant sur les métiers et les filières d'apprentissage associées.

#### **2.3.5 LOT 5**

Le lot 5 comprend la maîtrise d'œuvre, mais également le transport, l'installation et le réglage des équipements et l'intégration des systèmes existants au CFAI (notamment ligne virtuelle chaîne industrielle et « escape game »)

### **2.4 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

Le candidat devra préciser dans son offre le détail, l'agencement, le nombre des fournitures et des équipements fournis. Il devra également intégrer dans son offre des séances de mise au point avec le CFAI Provence pour permettre la finalisation des 4 espaces de la salle immersive avec les équipements proposés.

Le candidat devra démontrer pour tous les lots que le matériel et les interfaces fournies sont compatibles avec les plus récentes technologies en termes d'outils audiovisuels, informatiques, médiatiques et en cyber protection.

L'ensemble des logiciels et systèmes d'exploitation devra être livré et tarifé sous licences « éducation ». Les logiciels ne pouvant pas être couverts par la licence "éducation" devront être justifiés.

La proposition détaillera les coûts d'installation et de mise en œuvre des matériels, des coûts d'acquisition des matériels en question. Sera également précisé la marque, le modèle et les caractéristiques principales de ces derniers.

Les postes informatiques proposés, de gamme professionnelle, sous Windows pro, seront équipés de disques SSD.

Les équipements seront par ailleurs fournis avec :

- Toute la documentation technique nécessaire à l'installation et la maintenance
- La documentation générale des équipements

Lors du montage des installations, le candidat devra faire valider les paramétrages réseaux de ses équipements (plan IP,VLAN) par le CFAI Provence et son prestataire spécialisé.

Tous les équipements, décors, agencements, revêtements, ouvertures, espaces, installations électriques, etc., devront respecter les normes en vigueur concernant les ERP.

## **2.5 COMPLEMENTS DE PRESTATION**

- La documentation complète en français est fournie ;
- La formation de 2 personnes (durée à préciser) ;
- L'installation et la mise en service des équipements sont assurées par le fournisseur
- L'ensemble des matériels est garanti pour une durée minimale de 3 ans sur site, intervention sous 72h ouvrées. Une option de garantie sur 5 ans devra être également proposée ;
- Les dysfonctionnement ou pannes éventuelles sont à gérer sur site ;
- Les licences sont définitives avec assistance et mise à jour pour une durée de 3 ans au minimum.

## **2.6 MEMOIRE TECHNIQUE**

Les candidats présenteront un mémoire technique comportant les éléments permettant d'analyser les offres et notamment :

- Plan d'ensemble de la salle aménagée, vues en 3D, plans et vues de chaque espace, aménagement et agencement des équipements, scénario et logique de parcours progressif, immersif et pédagogique, interactivité entre équipements et le cas échéant des espaces entre eux,
- Les fiches techniques des composants constituant la salle immersive,
- Les délais de livraison et d'installation (en jours calendaires),
- Les détails sur la garantie des matériels, telles que les conditions et délais d'intervention sur site et d'assistance technique, la durée proposée,
- La nature de l'offre de formation,
- La certification CE ,
- La justification du respect des normes ERP pour l'ensemble de tout le contenu de la salle (équipements, décors, agencements, revêtements, ouvertures, espaces, installations électriques...).

## **2.7 DOCUMENTATION ET LIVRABLES**

Les livrables sont les suivantes,

- Notice d'installation, notice d'utilisation
- Catalogues
- Schéma de câblage
- Brochures,
- Document technique de mise en service
- Le modèle numérisé de la salle aménagée, vues en 3D, plans et vues de chaque espace, aménagement et agencement des équipements,
- Le scénario et la logique de parcours progressif, immersif et pédagogique, interactivité entre équipements et le cas échéant des espaces entre eux,
- Plans d'installations et d'architecture d'ensemble,
- Schémas de puissance et de commande,

- Instructions de conduite, de sécurité et de manutention.
- Tous contrôles de conformité

## ANNEXE

La salle immersive sera située au 1<sup>er</sup> étage du CFAI Provence dans la salle de classe appelée aujourd'hui « salle d'activité » d'environ 105 m<sup>2</sup>, dotée de 6 fenêtres



Plan existant

